

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté: 82

Nombre de présents participants au vote : 66 Nombre de procurations: 14

Nombre de membres en exercice: 82

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	MIle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	
	Membres absents :	

M.	Jean-François	DODET
λÆ	DAME DEL ATT	TC

M. Rémi DELATTE

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS

M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX

M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME

Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT

Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT

M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE

Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Habitat et Humanisme : 49 rue

de Bourgogne à Dijon: 1 logement en acquisition-amélioration

Habitat et Humanisme de Côte d'Or va réaliser l'acquisition-amélioration d'un logement PLAi situé dans un ensemble collectif 49 rue de Bourgogne à Dijon, financée au titre de la délégation 2009 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, Habitat et Humanisme, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 19 000 €, représentant 13,88 % du coût prévisionnel TTC (136 863 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or, de la Fédération Habitat et Humanisme, ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'association, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'attribuer à l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or -- 3 rue Etienne Baudinet 21000 DIJON cedex-, pour l'acquisition-amélioration d'un logement collectif (PLAi), situé 49 rue de Bourgogne à Dijon, une subvention d'un montant de 19 000 €, établi en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH);
- de dire que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- de dire que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or, des dépenses figurant au bilan de l'opération;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Convocation envoyée le 12 mai 2010 Publié le 21 mai 2010 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 1 MAI 2010



N°4 - 2/2